Mont Saint Aignan

ARRETE N° 2026 - 1448
Du registre des arrêtés municipaux
Circulation et Stationnement
Sur l'ensemble de la Commune

ARRETE PROVISOIRE

NOUS, maire de la ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1er avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement, **Sur l'ensemble de la Commune ;**

CONSIDERANT la demande de l'entreprise CITEOS relative aux opérations de pose et de dépose des illuminations de Noël, **Sur l'ensemble de la Commune ;**

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1er. – La circulation des véhicules de toute nature pourra être ponctuellement restreinte et réglementée au moyen d'une signalisation temporaire. Les véhicules pourront être amenés à emprunter la chaussée opposée.

Un alternat de circulation sera mis en place, soit par pilotage manuel, soit au moyen de feux tricolores, en fonction des nécessités des travaux et des contraintes liées à l'occupation du domaine public.
Ces dispositions seront applicables sur l'ensemble du territoire de la commune, du 26 octobre 2026 au 26 février 2027, selon les besoins des interventions.

Article 2.- Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans les mêmes emprises de lieu et de date qu'à l'article 1er.

Article 3.- En cas de nécessité de neutralisation du stationnement pour les besoins des travaux, l'entreprise CITEOS devra mettre en place, à ses frais, la signalisation réglementaire correspondante, au moins 48 heures avant le début des travaux.

Article 4.-. Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 20 octobre 2026

Certifié exécutoire par publication numérique
En date du : 21 OCT. 2026

Copies
- Police Nationale / Municipale
- SAMU
- SDIS
- Direction des Déchets et des Transports MRN
- Entreprise CITEOS

Pour le Maire et par Délégation

Gérard RICHARD
Adjoint au Maire
Chargé des Espaces Publics
Et du Patrimoine Bâti

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr